



- - - périmètre du PPR inondation
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONE BLEUE - secteur inondable urbanisé
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
- ZONE particulière concernée par un projet de rénovation urbaine
- ZONE de vitesse marquée
- ZONE de clapots
- ZONE vulnérable non inondable
- PHEC repères de crues "NGF"  
12.00
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou crues modélisées (PHE) référence IGN69
- limite communale

NOTIONS D'ALÉAS	<b>ALEA 1 - FAIBLE</b> profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
	<b>ALEA 2 - MOYEN</b> entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
	<b>ALEA 3 - FORT</b> supérieure à 1.50m sans vitessesignificative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
	<b>ALEA 4 - TRES FORT</b> supérieure à 1.50m avec vitesse significative

